



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE  
VINCENNES ET MADAME EDWIGE EGGER-  
HAVET POUR L'ORGANISATION D'UN ATELIER  
DE BIODENZA**

**DÉCISION N° DM-23-067  
EN DATE DU 07 FEVRIER 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté N°A-20-485 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Céline MARTIN en tant qu'adjointe au maire chargée de la petite enfance et des seniors ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de Madame Edwige EGGER-HAVET, domiciliée 4 avenue de Vorges à Vincennes, d'organiser, à titre gratuit, un atelier «Biodenza» le vendredi 17 février 2023 de 15h00 à 17h00, à destination des seniors vincennois dans le cadre de «la semaine Zen » ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec Madame Edwige EGGER-HAVET, pour l'organisation, à titre gratuit, d'un atelier «Biodenza» le vendredi 17 février 2023 de 15h00 à 17h00, à destination des seniors vincennois dans le cadre de «la semaine Zen ».

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la petite enfance et  
des seniors,

**Signé**

**Céline MARTIN**